

Produits bios sous serres chauffées : les Français sont passés à côté de la réglementation

Depuis le 1er mai, les tomates, concombres, courgettes, aubergines et poivrons bios français cultivés sous serres chauffées peuvent de nouveau être commercialisés, « la France se trouve donc à nouveau à égalité pour quelques mois avec les autres pays de l'Union européenne », souligne Interfel dans un communiqué.

Une bonne nouvelle, selon l'interprofession alors que la décision française prise en 2019 d'interdire la commercialisation des produits bios cultivés sous serres chauffées du 21 décembre au 30 avril est ignorée des Français.

Seulement 13% des Français déclarent avoir connaissance de cette réglementation, selon une étude réalisée par le cabinet CSA du 12 au 17 février 2020 auprès de 1000 individus représentatifs de la population française de 18 ans et plus, pour Interfel. Près de la moitié des Français (43%) ne savent pas ou n'ont pas fait attention au fait que les produits concernés par la mesure n'étaient pas disponibles en bio d'origine France en points de vente à cette période.

Lien article :

<https://www.reussir.fr/lesmarches/produits-bios-sous-serres-chauffees-les-francais-sont-passes-cote-de-la-reglementation>

